



Des dettes a payer non contractées par l'interessé

Par **audrey**, le **20/11/2010** à **11:07**

Bonjour, je me tourne vers vous aujourd'hui car mon concubin a été contacter par l'agence de recouvrement CREDIREC celle-ci lui réclame 2630€00 contracté en 1996 alors qu'il n' a pas fait de crédit ce serait son ex femme qui l'aurait fait alors qu'il sont divorcés depuis 1987 donc comment celà est possible dois-je ceder aux menaces de CREDIREC (de huissier,saisie sur salaire) ou y a t-il un recours à ce problème et y a t-il prescription?

sincères salutations

Par **mimi493**, le **20/11/2010** à **12:05**

Ne jamais céder aux menaces d'un société de recouvrement ! Ils n'ont le droit de faire que du recouvrement AMIABLE (oui, je sais, ce n'est pas l'impression qu'ils donnent)

Votre concubin, s'ils téléphonent, demande, oralement, qu'ils lui envoient leur titre exécutoire permettant d'exiger le remboursement de la créance (il ne se laisse pas intimider, est ferme et raccroche). S'ils envoient une LRAR, il répond par une LRAR avec la même demande.

Ne vous laissez pas intimider, surtout ne payez RIEN (sinon, ça peut être une reconnaissance de la dette).

Si vous recevez ce qui semble être une lettre d'huissier

- regardez l'adresse de l'huissier. Si elle n'est pas dans votre département, c'est un huissier

qui abuse de sa charge en vous faisant croire qu'il a le droit de faire des choses alors qu'il ne fait que du recouvrement AMIABLE donc à traiter comme précédemment.
- si elle est dans votre département, lisez bien, regardez s'il y a un titre exécutoire (un jugement condamnant votre concubin à payer). si non, même chose que décrite ci-dessus pour la société de recouvrement

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 12:12**

Tout-à-fait d'accord avec mimi.

Sans titre exécutoire, la dette est prescrite.

Par **audrey**, le **20/11/2010 à 16:29**

Merci beaucoup pour les conseils que vous nous avez donner ça soulage et il y a un truc c'est quand on leur a demandre un papier attestant de la dette ils ont été très fermes limite agressifs alors que c'est légitime de demander une preuve surtout quand on ne sait pas de où ça sort ils ne veulent pas ils ont juste proposer d'envoyer un échéancier ça sent l'arnaque non? qu'est ce que vous en pensez?

merci!!!!

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 16:38**

Ils n'ont rien envoyé parce qu'ils n'ont pas le titre exécutoire.

Ne leur répondez plus, ni au téléphone ni à leurs courriers.

Si CREDIREC, parce que c'est bien son tyle continue à vous abreuver d'appels téléphoniques ou de courriers, envoyez leur un courrier recommandé AR en les mettant en demeure de cesser tout agissement envers vous, sous peine d'un dépôt de plainte pour harcèlement à leur encontre.

Par **audrey**, le **20/11/2010 à 16:44**

ok!!!! encore merci pour vos précieux conseils passer une bonne soirée et continuez a faire ce que vous faite vous êtes une vrai bulle d'oxygène pour les gens comme nous qui n'y connaissons rien!!!!

PS: je vous tiendrait au courant si vous voulez????!!!!

un grand merci!!!!

Par **Marion2**, le **20/11/2010 à 17:00**

C'est avec plaisir que je vous lirai.

Bonne soirée à vous également.

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 18:16**

juste un point de précision : ce n'est pas parce que le pret est de 1996, que la dette est prescrite.

Le point de départ de la prescription de deux ans est la date du dernier versement. Donc si l'emprunteur a payé jusqu'en décembre 2008, la dette n'est pas prescrite.

Mais ça ne change rien au fait, qu'il faut un titre exécutoire pour vous contraindre à payer

Par **Max**, le **21/11/2010 à 12:08**

Ne réagissez pas à leurs intimidations et dormez tranquille, toutes les questions que vous vous posez sont largement débattues depuis longtemps ici et ailleurs.

Pour cela, Google est votre ami...

Voir entr'autres :

<http://forum.lesarnaques.com/credit-consommation-autres/>

<http://padarnak.com>

Par **audrey**, le **23/11/2010 à 16:51**

Bonsoir

En faite le crédit n'a soit disant pas été payer depuis 1996 et c'est aujourd'hui que cette (société) lui demande de payer. Je rapelle que mon ami n'a pas contracter de crédit Donc nous avons été a la banque de france pour se renseigner et ils nous ont dit de laisser courrir et au pire que si il y avait des nouvelles ils agiraient en conséquence!

MAX merci pour le lien!!!!

Merci et une bonne soirée a vous!!!!